

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

## Convention de délégation de gestion du 14 mars 2016

NOR : INTS1609233X

Entre:

Le ministre de l'intérieur, représenté par le délégué à la sécurité et à la circulation routières, responsable des programmes 207 et 751, désigné sous le terme de «délégant», d'une part,

Et:

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, représentée par le chef du service des affaires financières, désignée sous le terme de «délégataire», d'autre part,

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 76;

Vu le décret n° 2013-728 du 12 août 2013 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer;

Vu l'arrêté du 24 janvier 2013 modifié fixant l'assignation comptable de dépenses et de recettes sur le contrôleur budgétaire et comptable ministériel placé auprès du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer;

Vu l'arrêté du 24 janvier 2013 modifié fixant l'assignation comptable de dépenses et de recettes sur le contrôleur budgétaire et comptable ministériel placé auprès du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'égalité des territoires et du logement;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire des ministères de l'intérieur et des outre-mer pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu la convention de délégation de gestion du 22 janvier 2014 entre le ministre de l'intérieur et la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et son avenant du 15 juillet 2015, dont les termes sont prévus au 31 décembre 2015,

Il est convenu ce qui suit:

### Article 1<sup>er</sup>

#### *Objet de la convention*

En application de l'article 2 du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié, le délégant confie au délégataire, en son nom et pour son compte, la réalisation des actes d'ordonnancement des dépenses pour le programme 207 «sécurité et circulation routières» de la mission Sécurités et le programme 751 «radars» du compte d'affectation spéciale «contrôle du stationnement et de la circulation routiers» selon le périmètre et les modalités précisées ci-après.

### Article 2

#### *Périmètre de la délégation de gestion, assignation comptable et contrôle budgétaire*

2.1. La délégation de gestion s'applique:

a) Aux marchés passés avant le 1<sup>er</sup> juillet 2015, tels que listés en annexe 1, et à tous actes pris pour leur application, notamment les actes de reconductions, les avenants et ordres de services, les bons de commandes et tous actes d'exécution (y compris les factures), que ces actes soient intervenus antérieurement ou interviennent postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Compte tenu de leur caractère bloquant (avances ou retenues de garantie), ces actes restent assignés comptablement auprès du contrôleur budgétaire et comptable ministériel placé auprès du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et sont soumis à son contrôle budgétaire.

Pour cela, il s'assure du caractère soutenable des dépenses auprès du contrôleur budgétaire et comptable ministériel placé auprès du ministère de l'intérieur selon des modalités à définir entre les services du CBCM MEEM et du CBCM MI.

Lors de la levée des éléments bloquants des marchés (avances ou retenues de garantie), les parties à la présente convention examinent les conditions éventuelles d'un transfert des marchés et autres engagements juridiques non échus du ministère de l'écologie vers le ministère de l'intérieur, et donc des dossiers vers le contrôleur budgétaire et comptable ministériel placé auprès du ministère de l'intérieur en appréciant les conditions et la charge de transfert.

b) Aux marchés et autres engagements juridiques échus mais pour lesquels des factures restent à payer par le contrôleur budgétaire et comptable ministériel placé auprès du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer. L'annexe 1 fixe une liste indicative des marchés concernés.

c) Aux conventions passées avant le 1<sup>er</sup> juillet 2015 dont la date d'expiration est antérieure au 31 mars 2016 inclus, telles que listées en annexe 3 (liste indicative), et à tous les actes et factures pris pour leur application.

d) Aux marchés pilotés par le MEEM à imputations budgétaires multiples, en exécution desquels des bons de commande ont été imputés ou seront imputés sur le programme 207 «sécurité et circulation routières» de la mission Sécurités ou le programme 751 «radars» du compte d'affectation spéciale «contrôle du stationnement et de la circulation routiers» jusqu'à reprise des activités par des marchés du ministère de l'intérieur.

e) Aux charges à payer constatées et recensées en fin de gestion, liées aux marchés transférés au ministère de l'intérieur et assignés auprès du contrôleur budgétaire et comptable ministériel placé auprès du ministère de l'intérieur.

Par exception, s'agissant des marchés notifiés en 2015 (MAF ETVM notifié à MORPHO SAFRAN, n° 1300102859, et ETC notifié à CEGELECFCAS/VITRONIC, n° 1300099571), qui font l'objet d'un transfert automatique avec le module expérimental développé par l'AIFE, les services faits non suivis de paiement au 31 décembre 2015 ont dû être annulés. Les charges à payer correspondantes ont été annulées. Le règlement des restes à payer de ces marchés relève du ministère de l'intérieur.

2.2. Sont exclus de la délégation de gestion :

a) Les marchés qui, bien qu'ayant été notifiés avant le 1<sup>er</sup> juillet 2015, sont transférés au ministère de l'intérieur au 1<sup>er</sup> janvier 2016 selon la liste fixée en annexe 2. Le contrôleur budgétaire et comptable ministériel placé auprès du ministère de l'intérieur est le comptable assignataire de ces actes et le contrôleur budgétaire des décisions d'engagement de dépense.

b) Les conventions passées avant le 1<sup>er</sup> juillet 2015 dont la date d'expiration est postérieure au 1<sup>er</sup> avril 2016 inclus, telles que listées en annexe 3, et tous les actes et factures pris pour leur application.

c) Les marchés et conventions notifiés depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, ainsi que les actes d'exécution, qui sont assignés auprès du contrôleur budgétaire et comptable ministériel placé auprès du ministère de l'intérieur.

### Article 3

#### *Prestations accomplies par le délégataire et le délégant*

3.1. Le délégataire est chargé de l'exécution des décisions du délégant, s'agissant des actes énumérés à l'article 2.1. À ce titre, la délégation emporte délégation de la fonction d'ordonnateur pour l'engagement, la liquidation et l'établissement des ordres de payer.

Le délégataire assure, pour le compte du délégant, les actes suivants :

- il saisit et valide les engagements juridiques ;
- il saisit la date de notification des actes ;
- il réalise, lorsqu'il y a lieu, la saisine de l'autorité chargée du contrôle budgétaire et de l'ordonnateur selon les règles indiquées à l'article 2.1 ;
- il certifie le service fait ;
- il centralise la réception de l'ensemble des demandes de paiement et procède à la récupération des avances versées au titre des marchés et bons de commande ;
- il instruit, saisit et valide les demandes de paiement ;
- il réalise, en liaison avec les services du délégant, les travaux de fin de gestion ;
- il tient la comptabilité auxiliaire des immobilisations ;
- il réalise l'archivage des pièces qui lui incombe.

3.2. Le délégant n'est pas dégagé de sa responsabilité sur les actes dont il a confié la réalisation au délégataire et reste responsable de :

- la décision de dépenses ;
- du pilotage des autorisations d'engagements et des crédits de paiement ;
- la notification aux fournisseurs des bons de commande et actes d'exécution (reconduction prévue au marché et avenants) pour les marchés restant assignés auprès du comptable du MEEM, conformément aux règles de fonctionnement appliquées par le MEEM pour ses services prescripteurs ;
- la constatation du service fait ;
- la mise en service des immobilisations en cours ;
- l'archivage des pièces qui lui incombe.

Article 4

*Obligations du délégataire et du délégant*

4.1. Le délégataire exécute la délégation dans les conditions et les limites fixées par la présente convention et acceptées par lui. Il s'engage à assurer les prestations qui relèvent de ses attributions, à maintenir les moyens nécessaires à la bonne exécution des prestations, à assurer la qualité comptable et à rendre compte régulièrement de son activité. Il s'engage à fournir au délégant les informations demandées et à l'avertir sans délai en cas d'indisponibilité des crédits.

4.2. Le délégant n'engage pas de dépense sans validation préalable de l'engagement juridique dans CHORUS. Il s'oblige à fournir, en temps utile, tous les éléments d'information dont le délégataire a besoin pour l'exercice de sa mission et s'assure notamment de la disponibilité des crédits (AE et CP) avant toute demande devant donner lieu à engagement juridique.

Article 5

*Exécution financière de la délégation*

Le délégataire est autorisé à subdéléguer à ses subordonnés, sous sa responsabilité, la validation des actes d'ordonnancement.

Article 6

*Durée et reconduction de la convention*

La présente convention comprend trois annexes.

Elle prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour une durée de deux ans. Elle est reconductible par accord exprès et par période d'un an. Elle prend fin, par accord formalisé entre les parties, lorsque plus aucun acte n'est assigné comptablement au MEEM et que toutes les factures ont été dûment payées et les immobilisations transférées au ministère de l'intérieur.

Les parties signataires pourront apporter d'un commun accord toute modification au dispositif envisagé par voie d'avenant avec consultation préalable des contrôleurs budgétaires et comptables des deux ministères.

Cette convention sera publiée au *Bulletin officiel* de chacun des deux ministères concernés.

Paris, en deux exemplaires originaux, le 14 mars 2016.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation :

*Le délégué à la sécurité  
et à la circulation routières, délégant,*

E. BARBE

*Le contrôleur budgétaire  
et comptable du ministère de l'intérieur,*

R. SÈVE

Pour la ministre de l'environnement,  
de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales  
sur le climat et par délégation :

*Le chef du service des affaires financières,  
délégataire,*

P. CLERGEOT

*Le contrôleur budgétaire et comptable  
du ministère de l'environnement,  
de l'énergie et de la mer,*

F. JONCHÈRE

*Liste des annexes :*

Annexe 1. – Liste des marchés passés avant le 1<sup>er</sup> juillet 2015 et restant assignés auprès du contrôleur budgétaire et comptable ministériel placé auprès du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (annexe prévue à l'article 2.1.a).

Annexe 2. – Liste des marchés notifiés avant le 1<sup>er</sup> juillet 2015 et transférés au ministère de l'intérieur au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et assignés auprès du contrôleur budgétaire et comptable ministériel placé auprès du ministère de l'intérieur (annexe prévue à l'article 2.2.a).

Annexe 3. – Listes des conventions passées avant le 1<sup>er</sup> juillet 2015 et qui, en fonction de leur date d'expiration, restent :

- assignées auprès du contrôleur budgétaire et comptable ministériel placé auprès du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (date d'expiration antérieure au 31 mars 2016 inclus – annexe prévue à l'article 2.1.c);
- assignées auprès du contrôleur budgétaire et comptable ministériel placé auprès du ministère de l'intérieur (date d'expiration postérieure au 1<sup>er</sup> avril 2016 inclus – annexe prévue à l'article 2.2.b).

*NB:* Cette annexe liste également pour information les conventions passées entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2015 qui sont assignées au MI.

**ANNEXE 1  
(ARTICLES 2.1.a ET 2.1.b)**

**LISTE DES MARCHÉS NOTIFIÉS AVANT LE 1<sup>ER</sup> JUILLET 2015 ET RESTANT ASSIGNÉS AUPRÈS DU CBCM ET DU MEEM**

**1. Marchés publics en cours restant assignés auprès du CBCM du MEEM**

Prog.	Numéro de marché	Nom du marché	Objet	Titulaire	Date de notification	Durée maximale (en mois)	Recommandations	Forme des prix	Avances	Mode de passation	Visé et suivi par CBCM	Restera en gestion au CBCM du MEEM jusqu'en :
207	1300058540 2011.1300006129	Routing	Impression, stockage et routage de documents d'éditions pour le compte de la DSCR lot 2	TMS (Tessi Marketing Services)	12 décembre 2011	48	Oui (3*12 mois) + avant de prolongation de 4 mois	R	non	AOO	MEEM	11 avril 2016
207 et 751	1300083024 2013.1300001198	Evénements	Conception et réalisation d'opérations événementielles pour la DSCR.	AZULIS	8 novembre 2013	48	Oui (3*12 mois)	R	OUI	AOO	MEEM	7 novembre 2017
751	1300074304 2013.1300000050	M2013 lot 1	Maintenance radars lot 1	MORPHO	31 janvier 2013	48	Oui (2*12 mois) 24 mois fermés	R	OUI	AOO	MEEM	30 janvier 2017
751	1300074421 2013.1300000051	M2013 lot 2	Maintenance radars lot 2	AXIMUM Produits électroniques	31 janvier 2013	48	Oui (2*12 mois) 24 mois fermés	R	OUI	AOO	MEEM	30 janvier 2017
751	1300074422 2013.1300000052	M2013 lot 3	Maintenance radars lot 3	FARECO	1 février 2013	48	Oui (2*12 mois) 24 mois fermés	R	OUI	AOO	MEEM	31 janvier 2017
751	1300074423 2013.1300000053	M2013 lot 4	Maintenance radars lot 4	MORPHO	31 janvier 2013	48	Oui (2*12 mois) 24 mois fermés	R	OUI	AOO	MEEM	31 janvier 2017
751	1300074424 2013.1300000054	M2013 lot 5	Maintenance radars lot 5	SATELEC/NEO	1 février 2013	48	Oui (2*12 mois) 24 mois fermés	R	OUI	AOO	MEEM	31 janvier 2017
751	1300074401 2013.1300000055	M2013 lot 6	Maintenance radars lot 6	SETEC/STERIA	1 février 2013	48	Oui (2*12 mois) 24 mois fermés	R	OUI	AOO	MEEM	31 janvier 2017
751	1300088730 2014.1300000224	M2014 lot 1	Fourniture et maintenance avancée de radars fixes, équipés d'un cinémètre de type « MESTA » (lot MAF1)	MORPHO	20 mars 2014	48	Oui (2*12 mois) 24 mois fermés	R	OUI	AOO	MEEM	19 mars 2018
751	1300088750 2014.1300000225	M2014 lot 2	Fourniture et maintenance avancée de radars discriminants de type FALCO (lot MAF2)	CEGEEC-FCAS/ PARIFEX	20 mars 2014	48	Oui (2*12 mois) 24 mois fermés	R	OUI	AOO	MEEM	19 mars 2018
751	1300088751 2014.1300000233	M2014 lot 3	Maintenance opérationnelle des radars vitesse fixes et discriminants déployés depuis 2010 (lot MO)	SPIE sud-est	20 mars 2014	48	Oui (2*12 mois) 24 mois fermés	R	OUI	AOO	MEEM	19 mars 2018
751	1300088752 2014.1300000234	M2014 lot 4	Assistance à la maîtrise d'ouvrage technique pour la maintenance des radars vitesse fixes et discriminants déployés depuis 2010 (lot AMOT)	SETEC/STERIA	20 mars 2014	48	Oui (2*12 mois) 24 mois fermés	R	OUI	AOO	MEEM	19 mars 2018
207 et 751	1300096144 2014.1450001582	Achat d'espace	Convention d'adhésion au groupement de commandes portant sur le conseil média, achat d'espace et montage de partenariats média pour les campagnes d'intérêt général et/ou d'informations gouvernementales (SIG AOO_2014_002)	DENTSU AEGIS Network	19 novembre 2014	24	Oui (1*24 mois)	F	OUI	AOO	MEEM	Les demandes de paiement afférentes à cette convention et relevant de bons de commande antérieurs au 1er janvier 2016 seront réglés sous l'assignation du CBCM du MEEM.

2. Marchés publics échus (donc terminés) sur lesquels des factures restent à payer par le CBCM du MEE

Prog.	Numéro de marché	Nom du marché	Objet	Titulaire	Date de notification	Durée maximale (en mois)	Reconductions	Forme des prix	Mode de passation	Visé et suivi par CBCM	nature des opérations
751	1300039938	M2010 lot1	Acquisition, installation et maintenance de dispositifs numériques homologués de contrôle de vitesse	Sagem Sécurité	31 décembre 2009	48	Oui (3*12 mois)	R	AOO	MEE	marché terminé règlement des factures en instance
751	1300051598	CAPN	Déploiement et maintenance de dispositifs homologués pour le contrôle automatisé de franchissement de passage à niveau électroniques	Aximum Atlantique/Aximum produits électroniques	2 août 2011	48	Oui (2*12 mois) 24 mois fermes	R	AOO	MEE	marché terminé règlement des factures en instance
751	1300039706	CAVM	Déploiement et maintenance de dispositifs numériques homologués de contrôle automatisés de vitesse moyenne	Morpho	28 octobre 2010	48	Oui (3*12 mois)	R	AOO	MEE	marché terminé règlement des factures en instance
751	1300056064 2011.130005591	ETP lot 1	Déploiement et maintenance de radars pédagogiques sur des voies du réseau routier et autoroutier dont la VLA est inférieure ou égale à 90 km/h, dans la zone 1	SPIE SUD OUEST/SPIE ouest-centre	21 octobre 2011	48	Oui (2*12 mois) 24 mois fermes	R	AOO	MEE	marché terminé règlement des factures en instance
751	1300056122 2011.130005595	ETP lot 2	Déploiement et maintenance de radars pédagogiques sur des voies du réseau routier et autoroutier dont la VLA est inférieure ou égale à 90 km/h, dans la zone 2	SPIE IDF/SPIE ouest-centre	21 octobre 2011	48	Oui (2*12 mois) 24 mois fermes	R	AOO	MEE	marché terminé règlement des factures en instance
751	1300056123 2011.130005597	ETP lot 3	Déploiement et maintenance de radars pédagogiques sur des voies du réseau routier et autoroutier dont la VLA est inférieure ou égale à 90 km/h, dans la zone 3	SPIE EST/SPIE IDF	21 octobre 2011	48	Oui (2*12 mois) 24 mois fermes	R	AOO	MEE	marché terminé règlement des factures en instance
751	1300056157 2011.130005599	ETP lot 4	Déploiement et maintenance de radars pédagogiques sur des voies du réseau routier et autoroutier dont la VLA est inférieure ou égale à 90 km/h, dans la zone 4	SPIE SUD EST	21 octobre 2011	48	Oui (2*12 mois) 24 mois fermes	R	AOO	MEE	marché terminé règlement des factures en instance
751	1300056095 2011.130005600	ETP lot 5	Déploiement et maintenance de radars pédagogiques sur des voies du réseau routier et autoroutier dont la VLA est supérieure à 90 km/h, sur tout le territoire national (sauf les DROM).	Aximum Atlantique	25 octobre 2011	48	Oui (2*12 mois) 24 mois fermes	R	AOO	MEE	marché terminé règlement des factures en instance
751	1300056096 2011.130005601	ETP lot 6	Déploiement et maintenance de radars pédagogiques sur le réseau routier et autoroutier des DROM, quelle que soit la VLA	SPIE SUD EST	21 octobre 2011	48	Oui (2*12 mois) 24 mois fermes	R	AOO	MEE	marché terminé règlement des factures en instance
751	1200033810 2014.1300001138	ETDF lot 1	Expérimentation de radars double face avec prise de vue déportée	JENOPIK AXIMUM	20 novembre 2014	12	non	F	AOO	MEE	marché terminé règlement des factures en instance
751	1200033800 2014.1300001137	ETDF lot 2	Expérimentation de radars double face sans prise de vue déportée	PARIFEX CEGELEC Mobility	18 novembre 2014	12	non	F	AOO	MEE	marché terminé règlement des factures en instance
Prog.	Titulaire	Objet de la convention	Prescripteur	Numéro Chorus	Date de notification	Durée	Reconduction	Visé et suivi par CBCM	Commentaire		
751	UGAP	Convention définissant les modalités de recours à l'UGAP, par les services de l'Etat, pour la satisfaction de leurs besoins en véhicules particuliers et utilitaires légers.	au bénéfice de la DSCR	1501721401	9 mars 2010	9 mars 2014	non	MEE	Les demandes de paiement encore afférentes à cette convention et relevant de bons de commande antérieurs au 1er janvier 2016 seront réglées sous l'assignation du CBCM du MEE.		
751	UGAP	Acte subséquent valant adhésion à la convention cadre de partenariat définissant les modalités de recours à l'UGAP pour les achats et prestations de longue durée de véhicules légers.	au bénéfice de la DSCR	2200865031	3 juillet 2014	4 ans	non	MEE	Les demandes de paiement encore afférentes à cet acte subséquent et relevant de bons de commande antérieurs au 1er janvier 2016 seront réglées sous l'assignation du CBCM du MEE.		

ANNEXE 2  
(ARTICLE 2.2.a)

LISTE DES MARCHÉS NOTIFIÉS AVANT LE 1<sup>ER</sup> JUILLET 2015  
ET TRANSFÉRÉS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016 À LA GESTION DU CBCM DU MI

Marchés publics transférés au comptable assignataire du ministère de l'intérieur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016

Prog.	Numéro de marché	Nom du marché	Objet	Titulaire	Date de notification	Durée maximale (en mois)	Recondutions	Forme des prix	Avances	Mode de passation	Visa Initial du CBCM :
207	1200038460 2015.130000 0709	Questions ETG	Production de 1000 questions pour l'épreuve théorique générale (ETG) de l'examen du permis de conduire et adaptation de la banque de questions ainsi produites aux évolutions de la	EDISER	23 juin 2015	48	non. 48 ferme	R/A	non	MAPA	MEEM
207	1100027021 2014.1300001108	Tampons ETG	Fourniture et livraison de tampons « dateurs/numéroteurs » et de leurs recharges en encre pour les épreuves théoriques générales (ETG) du permis de conduire	Timbre Centre Est (TCE)	26 septembre 2014	24	non	R	non	MAPA infructueux plus marché négocié	MEEM
207	1700046361 2013.1300000750	Contrôle de coûts 2013	Contrôle de coûts de productions audiovisuelles, visuelles, digitales et événementielles des campagnes de communication de la DSCR	COST Limited	14 juin 2013	48	oui (3*12 mois)	R	non	MAPA	MEEM
751	1300066727 2012.1300001056	ETM	Déploiement et maintenance de radars mobiles de nouvelle génération	FARECO/ SEMERU	17 juillet 2012	48	Oui (2*12 mois) 24 mois fermes	R	oui (récupérée)	AOO	MEEM
751	1300075137 2013.1300000213	Gestion de flotte 2013	Gestion de flotte de véhicules terrestres à moteur d'un PTAC<= 3,5T (2013)	Temsys - ALD Automotive	15/02/2013 (début du marché le 17/02/2013)	48 (jusqu'au 16 février 2017)	Non	R	non	Accord-cadre UGAP	MEEM
751	1300089354 2014.1300000303	Télécoms 2014	Télécommunications des radars automatiques	ATOS Worldline	28 mars 2014	48	Oui (2*12 mois) 24 mois fermes	R	oui (récupérée)	AOO	MEEM
751	1700058980 2014.1300001000	Gyrophares	Fourniture et livraison de dispositifs de signalisation portatifs regroupant les avertisseurs sonores et lumineux réglementaires des forces de l'ordre	SIRAC	24 septembre 2014	24	non	R	non	MAPA	MEEM
751	1300099571 2015.1300000171	ETC	Déploiement et maintenance de dispositifs de contrôle de vitesse déplaçables dans les zones de chantier et de danger temporaire	CEGELEC FCAS/ VITRONIC	11 mars 2015	48	Oui (2*12 mois) 24 mois fermes	R	oui (récupérée)	AOO	MEEM
751	1300102859 2015.1300000628	MAF ETVM	Maintenance avancée et fourniture des radars vitesse moyenne de type MESTA 5000 SMART	MORPHO SAFRAN	29 juin 2015	48	Oui (2*12 mois) 24 mois fermes	R	oui (récupérée)	négocié ss pub ss conc	MEEM
207	1300074311 2013.1300000029	BAFM 2012 (négociation)	Organisation des corrections des épreuves écrites d'admissibilité, des épreuves orales et pratiques d'admission et de la logistique des réunions du jury de l'examen du BAFM	INSERR	25 janvier 2013	48	oui 3*12 mois	R	oui (récupérée)	Marché négocié article 35-2.8	MEEM
207	1300085183 2013.1300001561	Carnets PC	Impression, fabrication et livraison de carnets de certificats d'examen de permis de conduire (CEPC) et de carnets de formulaires de recueil des bilans de compétences (FRBC) dans les Entités Départementales gérant les cellules « Education Routière »	INCS	11 décembre 2013	48	oui 3*12 mois	R	oui (récupérée)	AOO	MEEM
207	1700054708 2014.1300000395	Impression examens	Impression, mise en forme, répartition, conditionnement et livraison des dossiers relatifs aux examens du BEPECASER et du BAFM	IN Continu et Services / IN Choisy	16 avril 2014	48	oui 3*12 mois	R	oui (récupérée)	MAPA	MEEM

ANNEXE 2  
(ARTICLES 2.1.c ET 2.2.b)

Programme	Titulaire	Objet de la convention	Prescripteur	Numéro Chorus	Date de notification	Durée	Commentaire	CBCM assignataire		Montant
								échéance antérieure au 31.03.2016 (MEEM)	échéance postérieure au 01.04.2016 (MI)	
751	IFSTTAR	VEDA	ONISR (Brigitte Reig)	2200792968	12/11/2013	12/01/2015		MEEM		26 000
751	LNE	Certification de systèmes de contrôle automatisé	DCA	2200807189	17/12/2013	17/12/2016			MI	38 200
751	CEREMA	Etudes générales 2014	ONISR SDAI	2200881639	06/11/2014	06/11/2017			MI	485 000
207	IFSTTAR-CEESAR	ActuSAM	ONISR	2200868646	12/08/2014	12/02/2016		MEEM		17 237
207	INSERR	WikiSR	ONISR	2200883135	25/09/2014	25/09/2016		MEEM		16 329
207	IFSTTAR	EFFIGAM-Gilets airbags	AI	2200792115	06/11/2013	06/12/2016			MI	50 000
207	IFSTTAR	GERI-Animation scientifique	ONISR	2200792116	06/11/2013	06/03/2016		MEEM		60 000
207	CEREMA	Convention 2014 Restes à payer	ONISR	2200883341	25/09/2014	25/09/2016			MI	60 537
207	CEREMA	Etudes générales 2015	ONISR	2200881639	06/11/2014	06/11/2017			MI	206 300
207	Pôle Emploi	Délégation de l'indemnisation du chômage des agents de l'Etat	Ministère Intérieur	2200891605	02/09/2011	02/09/2016	+ 1 an pour motif d'intérêt général		MI	selon les besoins
752	Imprimerie nationale	Réalisation de courrier de retrait et de restitution de points pour les conducteurs	DSCR	2200826948	31/12/2013	reconduction annuelle	Décision de reconduction faite chaque année		MI	43 000 000
752	IFSTTAR	SVRAI	ONISR	2200911230	04/02/2015	25/01/2016	9 mois à compter de sa notification	MEEM		78 432
207	INSERR	WikiSR	ONISR	2200937265	30/04/2015	30/04/2016			MI	639 138
207	INSERR	"conduite sans permis"		2200500322	28/11/2011	11/02/2016	L'INRETS et l'IFSTTAR achèvent la production du rapport final. Une fois que ce rapport aura été produit, le solde pourra être versé.	MEEM		144 730

Pour information: liste des conventions non concernées par la convention de délégation de gestion (article 2.2.c)

207	UTAC	Programme de travaux et études pré-réglementaires relatives à la sécurité des véhicules	DGEC	2200958574	31/07/2015	31/03/2016			MI	500 000
751	IFSTTAR & CEREMA	COSMOS - Connaissances motocycles	ONISR	2200979152	02/12/2015	02/06/2019			MI	170 000
751	IFSTTAR & Université Claude	REG-TRAUMA-Exploitation registre Rhône	ONISR	2200979046	25/11/2015	25/11/2019			MI	400 000
751	CEREMA	Mobilité et vitesse des 2 roues motorisés, recherche	ONISR	2200977949	16/11/2015	pas de durée fixe	Décision attributive de subvention (DAS)		MI	134 000
751	CEREMA	Divers	ONISR	2200978130	16/11/2015	pas de durée fixe	Décision attributive de subvention (DAS)		MI	216 000
751	AP-HP	TRAUMA-Base (Trauma-IdF)	ONISR	2200979463	30/11/2015	30/11/2016			MI	50 000
751	IFSTTAR-CEREMA	EPSR-Evaluation de la politique de sécurité routière	ONISR	2200979151	02/12/2015	02/06/2019			MI	82 000
207	Université de Bordeaux & ADERA	CESIR-III	Dr FEGUEUX	2200958911	11/08/2015	10/10/2018			MI	185 000
207	IFSTTAR-INSERR	Conduite sans permis-phase n°2	ONISR	2200958001	12/08/2015	11/02/2016			MI	21 512
207	IFSTTAR	TelProf : usagers professionnels du téléphone au volant	ONISR	2200979150	25/11/2015	24/05/2017			MI	40 956
207	IFSTTAR	ACOSUR : Accès au Code de la route et SURDité	ONISR	2200979048	25/11/2015	24/11/2018			MI	30 000
207	IFSTTAR	COSERA-PARTI-CONDUITE : promouvoir la participation sociale de nos aînés par une conduite automobile sécuritaire	ONISR	2200979047	25/11/2015	24/07/2018			MI	50 000
207	GFK ISL	sondages vitesse	ONISR	1000104702	04/11/2015	24/11/2018			MI	56 200
207	CEREMA	Décision attributive de subvention n°3	ONISR/AI	220977948	16/11/2015	pas de durée			MI	153 000
752	ANTS	Homologation de la conformité au RGS du télé-service de pré-demande du permis de conduire	DSCR	2200975940	20/11/2015	3 mois à/c de la notification			MI	36 000